Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260928-2026DEC108-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice :		27
Nombre de conseillers présents à la séance :		26
Nombre de conseillers absents :		1
Nombre de conseillers ayant donné procuration :		1
Nombre de votants :		27
Date de la convocation	:	15 septembre 2026
Date d'affichage	:	15 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre, à vingt heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ GILDAS, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, LE MIGNOT Daniel, KERTUDO Maryline, PICART Olivier, TOUDIC Marie Evelyne, BONIZEC Christel, ESNEU Pacal, LE POUL Christian, L'HOSTIS Florence, CALLENNEC HUET Edith, BRIER Sandrine, TROGOFF Olivier, MARTIN Sébastien, GUEVELOU Laurent, CHARLIER Claire, LEBOURG Alexis, LE BALCH Elise, CRENN Méghane, NICOL Marie-Noëlle, HADJADJE Valérie, CLECH Vincent, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, LE GALL Maël, GEFFROY Séverine.

Absent : COUTELLEC Benoit

Procurations : COUTELLEC Benoit à PICART Olivier

Secrétaire de séance : BICZO Sylviane

N°2026/108

Finances

Demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor dans le cadre de travaux de sécurisation routière

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les aménagements et équipements améliorant la sécurité routière sont éligibles à des subventions publiques, notamment au titre du produit des amendes de police du Conseil Départemental.

Il présente les aménagements de sécurité réalisés sur la commune :

- La création de plateaux surélevés pour casser la vitesse :
  - 1 plateau à Gwenezhan pour un montant de 18 559€ HT (dont 1050€ HT de ponçage des enrobés sous trottoir non éligible)
  - 2 plateaux à Trézélan pour un montant de 11 990€ HT et 9 150€ HT

- L'acquisition de trois radars pédagogiques :

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260928-2026DEC108-DE

- 2 radars pour un montant de 2 910,36€ HT
- 1 radar pour un montant de 1 526,55€ HT

Le montant total des dépenses éligibles est de 43 085,91€ HT.

Sur la base d'un taux de subvention de 30 %, le montant de la subvention sollicitée au titre du produit des amendes de police s'élèverait à 12 925,77 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	*27*
Votes Pour :	*27*
Votes Contre :	*0*
Abstention :	*0*

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police ;
- **DIT** que les crédits octroyés seront inscrits au budget principal de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction et au suivi de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
Sylviane BICZO

MAIRIE DE BÉGARD 22140 (Côtes-d'Armor)

MAIRIE DE BÉGARD 22140 (Côtes-d'Armor)